

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur : Frédéric Aimard

9 janvier 2023 - 1 €

N° 13

Les entreprises dont la facture d'énergie représente plus de 3 % du chiffre d'affaires étaient éligibles à un certain nombre d'aides qu'il fallait demander sur un site Internet du gouvernement. Les boulangers (on en recense 33 000 en France) avaient obtenu, après une rencontre de certains de leurs représentants avec Olivier Grégoire, ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat, le report du paiement de leurs charges sociales et de leurs impôts.

Le 5 janvier, le président de la République a reconnu que les « numéros verts » mis en place pour aider à faire ces formalités ne fonctionnaient pas. Le 6 janvier, les fournisseurs ont dû se justifier de hausse allant jusqu'à 2000 % à Bercy devant le ministre l'Économie Bruno Lemaire. Ils ont accepté de facturer moins de 280 euros le megawatt en moyenne sur l'année 2023 pour toutes les entreprises de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros et qui en feront la demande. Cela représenterait environ 600 000 entreprises. Le budget de l'État financera l'essentiel de la différence. Mais cela laisse encore de nombreuses entités plus importantes sur le carreau, avec des effets de seuil qui confinent à l'absurde. Le gouvernement va également prendre en charge une partie des dépenses d'électricité et de gaz des copropriétés pour les parties communes. Heu-



reusement, les cours mondiaux du gaz sont en train de revenir à leur niveau d'il y a six mois...

Autre front, suivant le dessin de Chaunu ci-dessus, lors d'une visite de l'hôpital de Corbeil-Essonnes le 6 janvier, le Président a annoncé des mesures pour tenter de sauver le système hospitalier. Il a notamment mis en cause la rigidité excessive des 35 heures. Le ministre de la Santé François Braun a précisé le lendemain qu'il n'a jamais été question de supprimer les 35 heures à l'hôpital. Toujours le « en même temps »...

Frédéric Aimard

Décorations

Il y a deux grandes promotions civiles de la Légion d'honneur chaque année, le 1er janvier et le 14 juillet. On sait que Napoléon, qui s'y connaissait en manie- ment des énergies humaines, a rétabli ce qui est comme un reste de la chevalerie d'antan et que la Révolution avait aboli au nom du principe d'égalité des citoyens. L'empereur avait également rétabli les titres de noblesse que la République a finalement renoncé à attribuer, même si elle veille à en faire respecter un certain nombre d'usages.

On compte aujourd'hui presque 80 000 membres de cette Légion d'honneur, répartis en différents grades (chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers, grand'croix...) et combien de tous les autres ordres?

Sommaire : Page 1 : Changement de costume. – Décorations. P. 2 : Agression sexuelle. P. 3 : Progrès. – La Poste. P. 4 : – La Suisse au Conseil de sécurité – Guerre d'usure en Ukraine. P. 5: Lectures. p. 6: Fin de vie. P. 7 : Lettre à un médecin en grève. – P. 8 : Le festival du film fantastique. – L'augmentation.

■ **Justice** : Le procès en appel du Médiateur a commencé à Paris le 9 janvier. En première instance les laboratoires Servier avaient été condamnés à 2,7 millions d'euros d'amende pour tromperie sur ce médicament antidiabétique vendu comme un coupe-faim.

■ **Retraite** : L'Assemblée nationale doit voter sur le projet de loi sur les retraites le 10 janvier. Le gouvernement espère obtenir le soutien du groupe Les Républicains et ainsi éviter le recours à l'article 49-3.

■ **J.O.** : Le premier appel d'offres de la Région Île-de-France pour trouver des transporteurs pour les 200 000 personnes accréditées pour les jeux olympiques de 2024 a été infructueux faute d'entreprises candidates.

■ **Automobile** : Faute de transporteurs (beaucoup de chauffeurs étaient ukrainiens) des milliers d'automobiles neuves produites par Stellantis à Rennes-La Janais ou à Sochaux sont stationnées sur des parkings depuis plusieurs mois.

■ **Économie** : La société « Place du Marché » (ex-Toupargel), spécialisée dans la distribution de plats surgelés, placée en redressement judiciaire le 29 novembre 2022, devait être liquidée le 11 janvier par le tribunal de commerce de Lyon, faute de repreneur. Il restait 1 600 salariés en activité (au lieu de 2 200 en 2020).

■ **Industrie d'armement** : Le gouvernement français a finalement laissé vendre, le 6 janvier, l'entreprise de technologie Exxelia, 2 100 salariés, au groupe américain Heico pour quelque 467 millions d'euros. Chasse : Le gouvernement a rendu public le 9 janvier son plan pour réduire le nombre des accidents de chasse. Foot : Didier Deschamps, 54 ans, a annoncé le 7 janvier qu'il demeurera sélectionneur de l'équipe de France jusqu'en 2026.

■ **Musique** : Le groupe Indochine a mis comme condition à sa participation au Festival des Déferlantes, que celui-ci n'ait pas lieu à Perpignan, ville dont le maire est le RN Louis Aliot. ■

À commencer par ce Mérite national (quelque 180 000 membres), second ordre national, que le général de Gaulle avait souhaité pour que le premier ordre ne soit pas trop galvaudé... Car la décoration ne récompense pas toujours de réels mérites, mais parfois est une simple convenance sociale qu'à partir d'une certaine place dans la société, il peut devenir suspect de ne pas porter...

Tous les pays décernent ce genre de « hochets » à leurs citoyens méritants ou intrigants... Les monarchies où le monarque reste source des honneurs, les Républiques qui ne sont pas en reste de médailles plus ou moins pittoresques, qui font la joie de certains collectionneurs même non titulaires de ces ordres innombrables.

On peut l'admettre comme un « mal nécessaire », en sourire devant la vanité des hommes (et désormais, à égalité, des femmes) qui restent des enfants que l'on récompense par un joujou sans valeur autre que symbolique et ne donnant droit à quasiment aucun réel privilège, ou s'en offusquer et refuser hautement d'être complice d'un système où le mot honneur a été trop souvent le paravent d'une complicité de caste voire de société secrète, d'échanges de services coupables, voire purement monétaires (on se souvient du scandale des décorations dès 1887)

Mais, dans une société équilibrée, chacun doit trouver sa place et se sentir si possible aimé par ses proches et reconnus par ses semblables, surtout s'il s'agit de supérieurs. Certains services rendus à la société ne pourront jamais recevoir une récompense valable sous une forme sonnante et

trébuchante, surtout quand ces services sont justement rendus d'une manière largement désintéressée. L'Abbé Pierre était Grand Officier de la Légion d'honneur, cela était à la fois mérité par son immense activité sociale et politique, et tellement en dessous des mérites qu'il avait accumulés sur terre et – peut-on espérer – dans les cieux. Il aurait pu bien entendu refuser ces honneurs un peu dérisoires, sa popularité en aurait peut-être été plus grande encore. Mais il n'est pas rare qu'accepter de jouer le jeu des honneurs constitue aussi une forme d'humilité. On pense à bien des fonctionnaires qui se sont dévoués à leur mission sans compter leurs heures, à ces professeurs dont les élèves ne savent pas comment exprimer leur reconnaissance mieux qu'en demandant une décoration pour celui qui leur a tant donné de lui-même. Mais il y a tant de lieux où l'on peut rendre service à la Nation ou à son prochain en faisant simplement son métier, en prenant des responsabilités, en faisant les bons choix...

Chaque ministre a son quota de décorations à attribuer. Parfois il s'en sert pour remercier de simples copains, parfois il se désintéresse de ce privilège et laisse fonctionner le système un peu en roue libre et, parfois aussi, il s'efforce d'être à la hauteur de sa mission, en distinguant des personnes « méritantes ». Il en est des décorations comme de tout ce qui fait les relations humaines. Elles peuvent être la meilleure ou la pire chose du monde, et le plus souvent quelque chose d'assez banal qui donnera lieu à un « pot » convenu et rapide, comme peut l'être un pot de départ ou un anniversaire ou, par-

fois, à une cérémonie émouvante où l'humour délicat et la reconnaissance réelle sauront s'exprimer. Mais tout cela ne mérite sûrement pas de vive admiration ou de brutale condamnation *a priori*.

Toutes nos amicales félicitations donc aux heureux décorés de la dernière promotion. Qu'ils se montrent à la hauteur des honneurs qu'on leur attribue, qu'il l'ait cherché ou (presque) pas.

F. A.

Agression sexuelle

Les réseaux sociaux bruissent à nouveau à propos de l'ancien archevêque de Paris, Mgr Michel Aupetit. On se rappelle que le pape François avait accepté sa démission après qu'on avait appris, manifestement par des opposants à l'archevêque au sein du diocèse, l'existence de mails à caractère sexuel qu'il aurait adressés à une femme. Le pape François lui-même avait eu des propos vagues où il semblait penser que l'archevêque avait proposé des « petits massages » à cette femme ou à une autre. Ce n'est pas vraiment ce que le Souverain Pontife avait voulu dire, mais c'est ce qu'on pouvait en retenir, en écoutant d'une oreille non pas distraite mais fatiguée par tant d'affaires dont beaucoup sont gravissimes, où des prélats ont commis des abus sexuels à la faveur d'abus spirituels... Le Pape en sait *a priori* plus que nous à ce sujet.

Donc, nouvel épisode, ce 3 janvier 2023. On apprend, par BFM TV, que l'ancien archevêque fait l'objet d'une enquête du Parquet de Paris

pour « *agression sexuelle sur une personne vulnérable* », à la suite d'un signalement par le Diocèse de Paris. *Le Monde*, *La Croix*, l'AFP y vont de leurs interprétations. Le site internet Aleteia se lance à son tour. Dans un premier temps on pense qu'il s'agit d'une nouvelle affaire. Ça commence à bien faire n'est-ce pas? Mais non, apparemment, c'est toujours l'affaire des mails. Alors on en déduit qu'on a trouvé quelque chose de nouveau, qui doit être peu reluisant.

C'est du moins ce qu'on comprend du mot « *liaison* » employé par le rédacteur de la dépêche reprise un peu partout. Dans un épisode précédent on avait laissé entendre que l'archevêque avait une « *liaison* » avec une laïque consacrée (avec des photos « volées » publiées dans *Paris-Match*) dont, selon la perception normale qu'on pouvait avoir de ces « révélations », il devait certainement être amoureux (au minimum). Ou alors pourquoi en faire des gorges chaudes? Là, si on s'en tient à ce qui est raconté, il couchait avec une handicapée mentale... D'autres prêtres ont fait pire, donc c'est humainement possible. C'est ce que les gens ont entendu ou compris en ce début janvier.

Mais ça doit aussi être possible de vérifier un minimum, ou au moins de parler français normalement, avant de se répandre en communiqués aussi divers qu'avariés. Non? Je n'aimerais vraiment pas être pris dans un tel maelstrom juridico-ecclésiastique. Je veux bien que Mgr Aupetit soit *a priori* coupable, puisqu'il était détenteur de l'autorité. Et s'il est coupable, qu'il en subisse les conséquences

terrestres et divines, ça ne me choque pas. Mais si c'est comme le Père Dominique Wiel dans l'affaire d'Outreau, je préférerais ne pas être du côté des rédacteurs de dépêches à la va-vite. Être lanceur d'alerte, c'est honorable. Bâcler des infos, qui peuvent être des calomnies ou règlements de comptes internes, pour faire du buzz ou pour se donner un statut rétrospectif de donneur d'alerte... Ça l'est déjà beaucoup moins.

Mais tout est grâce. Gageons que Mgr Aupetit en sortira, au moins intérieurement, purifié. Comme chacun de nous, il en avait certainement bien besoin. Mais s'il s'effondrait sous la pression médiatique, alors que ses fautes ne se révéleraient que peccadilles ou imprudences verbales, même très grossières, sur qui retomberait la honte? Pas sur les médias qui passent très vite d'un sujet à l'autre.

Pour en revenir au Père Wiel, son témoignage n'a connu aucun succès de librairie. Seuls les coupables nous intéressent. Quant au principe de la présomption d'innocence, il reste vide de sens car son viol n'est jamais sanctionné. Il est vrai que la non-révélation de tant d'affaires à caractère sexuel dans l'Église explique, sinon justifie de telles attitudes un peu « légères » et favorisées par le fait que le vocabulaire juridique ne correspond pas exactement au vocabulaire de la vie de tous les jours. Mais ne pas employer les mots qui rendent compte avec exactitude de ce que l'on sait, quand on est journaliste, reste une faute, surtout si c'est fait exprès (ce dont on ne soupçonnera pas Aleteia, mais quant aux autres...)

F.A.

Progrès

Petit progrès en matière d'écologie: la vaisselle jetable est maintenant interdite dans la restauration rapide. Utiliser des couverts et des assiettes lavables, voilà une mesure utile et de bon sens! Il faut continuer, laver, trier, réparer... revenir à un usage intelligent des ressources de notre bonne vieille terre, ce que savaient fort bien faire nos grands-parents.

Le progrès en matière d'écologie c'est bel et bien de retrouver ce bon sens pay-san où l'on ne perdait rien. Il y a encore de la marge!!!

Loïk de Guébriant

P.S. Il paraît que la nouvelle vaisselle réutilisable mise à disposition dans les McDonald est considérée comme un cadeau-souvenir par une partie de la clientèle... Au point que la rumeur a couru que les assiettes seraient prochainement munies de puces électroniques antivol... Il est très difficile de redevenir sage.

La Poste

Soixante-huit « *expérimentations* » vont être lancées à travers la France en mars afin de réorganiser les tournées de distribution postale. En clair, il s'agira de ne plus distribuer le courrier ordinaire tous les jours. Au-delà de l'opinion des syndicats qui y voient la volonté de réduire le nombre de facteurs, cette annonce plus ou moins discrète — ce n'est pas la Poste qui a révélé l'affaire — montre une nouvelle détérioration de la situation. Comme par hasard, parmi les lieux retenus figure l'arrondissement le plus peuplé de Lyon.

Bien entendu, La Poste a doctement expliqué qu'elle « *ne remet pas du tout en cause le principe du passage quotidien du facteur* », mais qu'il ne fallait « *pas confondre le service rendu au client et la manière dont nous nous organisons pour le rendre* ». Si on a bien compris le langage al-lusivo-technocratique, cela signifie que le facteur pourra passer tous les jours mais uniquement pour les plis urgents, les recommandés, la presse et les colis. Le reste attendra, comme c'est d'ailleurs déjà souvent le cas... Peut-être cette mesure pourrait-elle être symbolisée par un timbre collé, cette fois, par la Poste, qui indiquerait, avec des couleurs plus ou moins flashys, le nombre de jours de retard: - 1, - 2, - 3, - infini.

Ainsi, après le timbre rouge, la tournée quotidienne du facteur, autrefois une figure du lien social, pourrait être rangée au magasin du « *monde d'avant* ». La « *société anonyme à capitaux publics* », un beau bricolage juridique apparemment aussi efficace que celui de la SNCF, est pourtant censée assurer le « *système universel postal* ». Heureusement, comme on sait toujours tout, on crétera à l'avance les jours fastes, pour les simples plis.

Question subsidiaire: cela va-t-il faire diminuer le nombre de paquets « *égérés* » ou malencontreusement ouverts et refermés avec des bandeaux de La Poste mais délestés d'une partie de leur contenu, des livres aux parfums? On n'ose évidemment parler du contenu de certains dépôts ou du transfert pur et simple dans des bennes à ordures...

Précý

■ **États-Unis** : Majoritaires de dix voix à la Chambre des représentants (435 représentants), les républicains ont eu du mal, du 3 et 7 janvier, à faire rentrer dans le rang une vingtaine d'entre eux qui ne voulaient pas élire Kevin McCarthy comme speaker car il n'est pas assez trumpiste à leurs yeux. McCarthy a finalement été élu au 15e tour par 216 voix contre 212.

■ **Iran** : Accusés d'avoir tué un paramilitaire, deux manifestants ont été pendus le 7 janvier, portant à 14 le nombre d'exécutions capitales en rapport avec le récent mouvement de contestation. Des manifestants pro-régime ont brûlé des drapeaux français devant l'ambassade de France à Téhéran pour protester contre des caricatures d'Ali Khamenei publiée la semaine dernière dans Charlie hebdo.

■ **Brésil** : Des manifestants « anti-corruption », revêtus d'un T-shirt jaunes et verts ou de drapeaux brésiliens, ont brièvement envahi, le 8 décembre, le site du Congrès national, de la Cour suprême et de la Présidence à Brasilia. Les images des affrontements avec la police fédérale rappellent l'invasion du Capitole par les trumpistes à Washington le 6 janvier 2021. 200 manifestants ont été arrêtés et le nouveau président Lula a pu visiter son palais saccagé.

■ **Grèce** : L'ancien roi Constantin, 82 ans, aurait fait un nouvel AVC et serait dans un état critique dans une clinique d'Athènes.

■ **Grande-Bretagne** : L'autobiographie à scandale du prince Harry, *The Spare* (Le Suppléant) est sortie simultanément dans un grand nombre de pays le 8 janvier. Avec un grand battage médiatique.

■ **Musique** : Le pianiste et chef d'orchestre Daniel Barenboim, 80 ans, a annoncé qu'il mettrait fin à sa carrière après quelque 75 ans de scène.

■ **Littérature** : Le romancier américain Russel Banks est mort d'un cancer le 8 janvier à l'âge de 82 ans. ■

La Suisse au Conseil de Sécurité de l'Onu

Depuis le 2 janvier, la Suisse siège pour deux ans au Conseil de Sécurité de l'ONU comme membre non-permanent élu le 9 juin dernier. C'est une grande première pour ce pays neutre qui n'a accédé à l'Organisation qu'en 2002. L'événement a été dûment célébré chez nos amis suisses qui y voient un grand motif de fierté nationale, à l'exception du principal parti, l'UDC (Union Démocratique du Centre), le plus à droite sur l'échiquier fédéral, fermement « neutraliste », opposé à tout engagement international. C'est ainsi qu'il vient d'exiger le retrait des forces suisses (195 militaires) envoyées au Kosovo en soutien de la force de l'OTAN, la KFOR.

Le monde officiel bernois a l'ambition de sortir de son cocon. À l'heure de la guerre en Ukraine, il a compris qu'il ne saurait rester à l'écart. Le débat sur les sanctions l'avait pris de court. Aucune réflexion stratégique sérieuse n'avait préparé les autorités fédérales à prendre position, d'où il était résulté une confusion dans l'urgence. Berne espère de sa présence au cœur du dispositif onusien un accès aux informations, aux réseaux qui lui ont fait défaut.

Au titre de la répartition des tâches au sein du Conseil, la Suisse s'est vu attribuer une responsabilité spéciale pour l'Afrique occidentale et le Sahel, l'accès humanitaire en Syrie, les sanctions à l'encontre de la Corée du Nord, le climat et

la faim dans le monde. Cela fait beaucoup pour une administration qui a dû recruter 25 fonctionnaires supplémentaires. Parce que la Suisse veut prendre son rôle au sérieux. Abritant hier la Société des Nations dont elle fut un membre actif, aujourd'hui le second siège de l'ONU dont la Commission pour les Droits de l'Homme, les questions humanitaires et les réfugiés, elle prend conscience qu'elle n'a pas été assez à la hauteur de sa vocation de médiateur-né. Elle pourrait aussi rappeler l'Organisation internationale à ses valeurs fondamentales au moment où le fonctionnement du Conseil est paralysé par le veto russe et parfois chinois. Suivant l'ordre alphabétique dans la langue du pays, la Suisse est placée entre Russie et United Arab Emirates (Émirats arabes unis). Tout un programme.

Dominique Decherf

Guerre d'usure en Ukraine

La guerre en Ukraine passionne de manière très justifiée les médias au point qu'une chaîne comme LCI en fait quasiment son sujet unique (avec un peu toujours les mêmes interlocuteurs, tous formatés Otan, mais comment faire autrement?). On ne peut rien ajouter de plus qui ne sera pas rapidement dépassé par les développements sur le terrain.

Mais on ne peut éviter le sujet non plus, au risque de donner le sentiment qu'on ne compatirait pas aux malheurs et ne vibrerait pas à l'héroïsme de cette nation en formation rapide. Et cela même si on sait que

la guerre en Éthiopie cumule beaucoup plus de victimes, que le sort des Arméniens du Haut-Karabagh est annonciateur de grands drames, que la guerre du Yémen n'est que suspendue, que la situation à Taïwan, en Corée et dans tellement d'autres points chauds de la planète est tout sauf résolue. Car la guerre est le moteur tragique de l'Histoire.

Le 1^{er} janvier, une frappe ukrainienne a touché un ou plusieurs bâtiment(s) scolaire(s) transformé(s) en casernement à Makiivka (oblast de Donetsk). Les Russes ont tardé à reconnaître d'abord 63 morts, puis 89. Les Ukrainiens estiment qu'il y a peut-être eu 400 victimes, apparemment de jeunes recrues, dont beaucoup originaires de la région de Samara (sur la Volga au centre de la Russie), qui se seraient mises en danger en utilisant leurs téléphones portables pour appeler leurs familles...

Les 6 et 7 janvier, le président Poutine avait ordonné un cessez-le-feu de 36 heures à l'occasion du Noël orthodoxe. Il a été peu respecté et même pas du tout à Bakhmout où les milices prorusses se sont emparées du village de Bakhmoutské au nord-est de la ville.

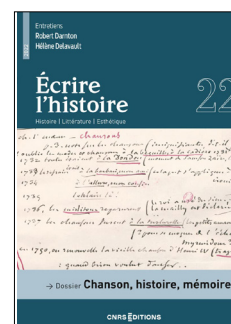
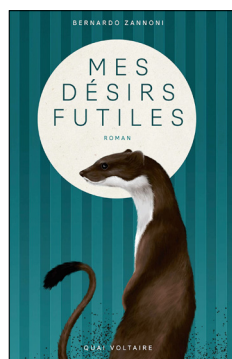
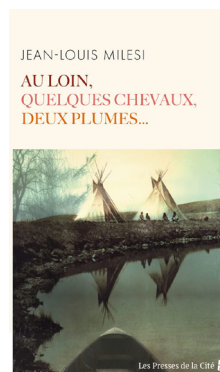
Du 4 au 6 janvier, Washington, Berlin et Paris ont annoncé qu'ils allaient livrer à l'Ukraine des blindés légers. Pour la France il s'agit de l'AMX-10, doté d'un canon de 105 mm, monté sur roues et non sur chenilles et donc assez mobile. Les blindés allemands et américains sont plus des transports de troupes équipés d'un canon de 20 mm. Washington a annoncé le 6 janvier une nouvelle tranche d'aide militaire à l'Ukraine de 3 milliards de dollars.

Il s'agit donc d'une montée en puissance de l'aide occidentale, mais elle reste probablement très en deçà de ce qui permettrait une contre-offensive massive de l'armée ukrainienne et la reconquête des territoires occupés par la Russie : une défense aérienne hermétique, des colonnes de blindés lourds, des myriades de drones, voire d'avions de chasse...

Les Russes ont annoncé le 8 janvier qu'ils avaient, « *en représailles* », tué 600 soldats ukrainiens lors d'une frappe sur des casernes à Kramatorsk (oblast de Donetsk), mais le maire de cette ville et l'armée ukrainienne ont démenti. La guerre de l'information est aussi importante que la vraie guerre.

Du côté russe, on table sur un essoufflement humain de l'Ukraine (43 millions d'habitants, contre 143 millions en Russie). Et du côté occidental on table sur un effondrement interne de l'armée puis des institutions russes. Calculs à moyen ou long terme ? Pendant ce temps la souffrance des combattants et des civils s'accroît et le pire peut se produire à tout moment. Car plus la Russie s'humilie elle-même, par ses crimes contre les populations, son mépris de la vie de ses propres soldats, et par la révélation de son amateurisme militaire, et plus Vladimir Poutine peut avoir la tentation d'utiliser les armes de destructions formidables dont il disposerait. Ses missiles hypersoniques, réputés imparables, peuvent en théorie détruire définitivement l'Ukraine, sans même avoir à les armer d'ogives nucléaires, ce qui serait, pour le coup, un signal de fin de l'humanité.

Frédéric Aimard



BIOGRAPHIE ROMANCÉE

Naissance d'un photographe

Fils d'un vétéran de la guerre de Sécession devenu prédicateur, le jeune Edward Curtis observe la nature lors de promenades en canoë quand, avec son père, il visite les paroissiens dispersés. Tôt, il se passionne pour la photographie, technique naissante, et fabrique son appareil. Jean-Louis Milesi retrace le parcours de ce photographe de légende qui traversa le Grand Ouest américain pour immortaliser les tribus amérindiennes en voie de disparition. Des expéditions dangereuses à la merci de brigands. Une photo lui sauvera la vie.

« Au loin, quelques chevaux, deux plumes », Jean-Louis Milesi, Les Presses de la Cité, 480 p., 22 €.

PREMIER ROMAN

Le renard et la fouine

Une fable sur la transmission du savoir. C'est ainsi que l'on pourrait définir le premier roman de Bernardo Zannoni. Le petit Archy, une fouine handicapée suite à un accident d'arbre, est vendu par sa mère à Solomon, un renard

prêteur sur gages qui rançonne les animaux de la forêt. Réduit à l'état d'esclave, Archy s'impose auprès de maître renard qui détient des livres précieux et s'interroge sur la mort et l'existence de Dieu. Il apprend à lire et écrire avant de rédiger les aventures rocambolesques de son protecteur. Qu'advient-il de tous ces trésors de papier quand le canidé viendra à trépasser ? Ce livre a reçu trois prix littéraires italiens.

« Mes désirs futiles », Bernardo Zannoni, Quai Voltaire, 224 p., 22,50 €.

SANTÉ

Prendre soin de son cerveau

Médecin psychiatre à l'Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille, Guillaume Fond étudie les relations entre le microbiote intestinal et nos émotions notamment la dépression, une maladie invalidante qui touche de nombreuses personnes à travers le monde. Car il existe une corrélation entre le bon état de notre intestin et celui de notre cerveau. Exemples à l'appui, le docteur Fond montre comment l'alimentation influence notre psychisme. Impor-

tance de l'hydratation, rôle des Omega-3, de la vitamine D et des minéraux, intérêt des compléments alimentaires... manger équilibré et bouger contribuent à une vie meilleure, de l'enfance à la vieillesse.

« Bien manger pour ne plus déprimer », Dr Guillaume Fond, éditions Odile Jacob, 268 p., 22,90 €.

REVUE

L'histoire en chansons

De quels documents, les historiens se servent-ils pour analyser et expliquer les événements passés ? D'archives notamment, parmi lesquelles les chansons. La revue annuelle *Écrire l'histoire* donne la parole aux historiens Robert Darnton et Hélène Delavault pour décrypter le rôle de la communication orale dans le Paris du XVIII^e siècle. Autres thèmes abordés : la romance musicale de la monarchie de Juillet, la Belle Époque des vieilles chansons, le groupe rock *Republika* sous la Pologne communiste...

« Chanson, histoire, mémoire », *Écrire l'histoire*, n° 22, CNRS éditions, 25 €. En librairie.

Catherine PAUCHET

Fin de vie ou aide active à mourir ?

Croyant peut-être faire diversion dans un climat politique délétère, le 13 septembre 2022, le président de la République a annoncé le lancement d'une large consultation citoyenne sur la fin de vie pour réfléchir à une éventuelle évolution de son « cadre légal » d'ici la fin 2023. À cet effet, il a confié au CESE la mise en place d'une nouvelle convention citoyenne de 185 membres tirés au sort qui se sont déjà réunis deux fois en décembre et devront rendre leurs conclusions au printemps 2023. Ils répondront à la question posée par le Premier ministre : « *Le cadre de l'accompagnement de la fin de vie est-il adapté aux différentes situations rencontrées ou d'éventuels changements devraient-ils être introduits ?* »

Car la loi Claeys-Leonetti n° 2016-87 du 2 février 2016 encadre déjà l'accompagnement de la fin de vie. Elle confirme l'importance du droit aux soins palliatifs, renforce le rôle de la personne de confiance, reconnaît l'autorité des directives anticipées, sauf cas particuliers, et offre une possibilité de sédation profonde et continue jusqu'au décès aux personnes souffrant d'une affection grave et incurable, dont le pronostic vital est engagé à court terme et subissant une souffrance réfractaire aux traitements. Les maisons de soins palliatifs sont d'ailleurs aujourd'hui, de l'avis général, des lieux d'accueil et de sollicitude remarquables des personnes en fin de vie.

Désormais, la loi voudrait s'occuper de la prise en

charge des personnes qui ont une maladie grave, douloureuse, souvent évolutive et incurable, mais dont le pronostic vital n'est pas engagé « à court terme ». La vraie question posée est celle de l'aide active à mourir et de l'arrêt des traitements de soutien vitaux des patients maintenus en vie « artificiellement ».

L'entraînement aux extrêmes

Certes, le gouvernement est plus prudent qu'il ne l'avait été avec la Convention citoyenne pour le climat dont M. Macron s'était engagé à reprendre « sans filtre » les propositions. Cette fois-ci, Élisabeth Borne précise : « *Les conclusions de la Convention citoyenne recueillies par le Cese serviront à éclairer le gouvernement* ».

Au surplus, d'autres consultations auront lieu et un groupe de travail parlementaire élargi y travaillera. Enfin, les travaux de la consultation citoyenne s'appuieront sur l'avis du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) rendu public le 13 septembre 2022.

On peut craindre que cette dispersion du débat ne favorise une montée aux extrêmes où sombre toujours la démocratie des comités dans la surenchère des spécialistes de l'agitprop qui s'y infiltrent. Déjà, non sans prudence, le CCNE « *considère en effet qu'il existe une voie pour une application éthique de l'aide active à mourir* ». Il observe que sont encadrées, mais autorisées l'euthanasie en Belgique, l'assistance au suicide en Suisse, aux États-Unis (dix États) et en Autriche, et enfin à la fois l'euthanasie et

l'assistance au suicide aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Espagne, au Canada, en Australie (cinq États) et en Nouvelle-Zélande. Alors pourquoi pas nous ? Un débat qui conclurait qu'il ne faut rien faire ne serait-il pas considéré comme un échec, comme l'incapacité des participants à prendre en compte les besoins nouveaux, l'évolution du monde ?

Il est vrai que le regard sur la mort a changé. On ne veut plus la regarder d'ailleurs. On ne la voit plus parce qu'on meurt entre vieux et loin des autres. On ne la côtoie plus, sinon de manière aseptisée, « *sanitarisée* ». Le christianisme disparaît et avec lui l'importance de quitter la vie en paix et les rites qui l'accompagnaient. La mort n'est plus la poursuite de la vie autrement, mais la fin de la vie. Il reste la souffrance redoutée et parfois insupportable.

Et pourtant

Que l'on considère l'Homme comme une créature de Dieu ou qu'on admette tout simplement, avec Emmanuel Kant, qu'il existe comme fin en soi plutôt que comme le moyen arbitraire de la volonté d'un autre, suppose qu'il soit toujours respecté inconditionnellement comme tel. L'Homme ne peut pas utiliser son corps ou celui d'autrui comme une chose voire seulement comme un moyen. Le fait que l'homme s'estime propriétaire de son corps ne réduit pas la portée de cette règle éthique mais la consolide parce que tout propriétaire est responsable de sa propriété et de l'usage qu'il en fait par rapport à sa finalité. La dignité humaine consiste ainsi à respecter

l'intégrité de l'être, celle de l'autre comme celle de soi-même. On peut reconnaître à cet égard un droit à la vie et à la reconnaissance de son être propre, ce qui justifie les réserves sur l'avortement, le changement de genres, la GPA et la PMA et l'euthanasie. Le devoir et le respect humains invitent à réparer l'homme, à l'améliorer, pas à en détruire ou en modifier les fonctions ou la nature constitutives de son être.

Nous ne pouvons pas juger la volonté d'une personne au bout de ses souffrances de vouloir y mettre fin en quittant la vie. Mais elle seule peut en décider et s'exécuter. Il est impossible de demander aux mêmes professionnels d'aider des patients à mourir après s'être démenés pour les faire vivre.

Au demeurant, la question la plus importante que soulèverait la légalisation de l'assistance active à mourir serait celle des limites, ou plutôt de la suppression des limites entre la vie et la mort, entre aider à vivre et aider à mourir. Certes, on peut imaginer des comités éthiques, des décisions collégiales, des formations au discernement pour permettre à ceux qui en seraient en charge de décider, ou non, d'aider activement une personne à mourir, c'est-à-dire de la tuer.

Tuer, voici un bien vilain mot. Mais n'est-il pas exact en l'occurrence ? Les mots sont des armes. Le débat ne s'est pas engagé sur l'aide active à mourir, alors que la question en est au cœur, mais sur la fin de vie. C'est plus gentil ! En charge du dossier, la ministre chargée des professions de santé, Agnès Firmin Le Bodo, a

demandé à l'académicien Erik Orsena de construire un glossaire pour définir les mots de la fin de vie et peut-être pour les adapter à notre époque, nous faire accepter l'inacceptable. Mais sous les mots, la réalité a la vie dure. Elle est ce qu'elle est. Quand la limite entre la vie et la mort sera gommée, elle pourra être déplacée indéfiniment.

L'assistance active à mourir est une ouverture à l'eugénisme que pratiquaient nombre de civilisations antiques (Spartes, Rome) ou néo-païennes (nazisme). À cet égard, elle marquerait un changement de civilisation. Une loi entrouvre la porte et le vent de l'opinion la pousse toujours plus loin. Le délai légal de l'IVG s'allonge ainsi (loi du 2 mars 2022). Demain on étendra le champ de l'euthanasie assistée quand il y aura trop de vieux.

Toute mort est un drame, une épreuve physique et métaphysique, plus tragique encore lorsque la souffrance est trop grande, que le malade exténué refuse, souvent à juste titre, l'acharnement thérapeutique, en vient à espérer la mort plus que la vie. Dans le for de leur conscience, les médecins et les familles ont toujours su prendre les décisions appropriées, et la justice ne les a jamais condamnés sinon quand ils n'agissaient pas dans le strict intérêt légitime du malade. En soumettant ces cas particulièrement délicats à des lois, générales par principe, et à des procédures, on ampute la conscience, on l'enrégimente, on la déshumanise. Ne faut-il pas laisser la part intime de chacun à l'abri des lois ?

Jean-Philippe Delsol

Lettre à un médecin en grève

Je me souviens de cet homme, médecin de campagne et vigneron, qui venait chez nous à n'importe quelle heure de la nuit ou de la journée, chaussé de pataugas. Nous savions qu'il était passé, car nous trouvions toujours un peu de terre entre la cuisine où il rédigeait ses ordonnances sur la toile cirée et la chambre où le malade était alité. Et puis, les années ont passé et le vieux toubib vigneron, après avoir taillé son dernier cep et soigné son dernier paysan, est parti sur la pointe des pieds de l'autre côté du temps. Un jour, mon père, dans les dernières nuances de sa vie, a eu besoin d'un docteur. Un jeune godelureau en chaussures de ville est arrivé un vendredi, je me souviens, en fin d'après-midi. Sans même prendre la peine d'ouvrir sa sacoche flambant neuve, il jeta un coup d'œil à sa montre et décida de le faire hospitaliser en prévision du week-end. Car il ne serait pas disponible, il partait skier...

Vous pouvez hausser les omoplates, passer à la page suivante, hurler à la démagogie, dire que vous n'êtes pas tous comme ça, que vous avez droit à des congés, que vous n'en pouvez plus, que vous avez fait des années d'études, que vous ne gagnez pas assez, que vous avez décidé de vous mettre en grève car vous n'êtes pas suffisamment considérés... Et puis d'ailleurs, puisque vous tenez entre vos mains ce que nous avons de plus précieux, qui osera vous contredire, qui osera vous contester ?

Je n'ai pas eu, comme vous, le courage, la capacité ou les moyens (second haussement d'omoplates) d'étudier jusqu'à 30 ans. À 14, j'étais déjà aux champs. Ce qui ne fait pas de moi un citoyen moins méritant. Je n'ai jamais fait grève et j'ai passé une grande partie de ma vie, non pas à soigner, mais à nourrir les gens. Et quand il fallut abdiquer, c'est uniquement car les compétitions déloyales ibériques ou marocaines sont venues usurper nos marchés.

Un jour, peut-être, à force de tendre le garrot et de tirer sur le stéthoscope, vous serez également confrontés à ces concurrence venues d'ailleurs qui, on le voit avec

des médecins arrivant du continent africain et des pays de l'Est, commencent à s'installer dans vos cliniques, dans vos cabinets.

Non, messieurs-dames, je n'ai jamais fait grève. Pas plus que le maçon, l'artisan, le boulanger, le restaurateur, le marin pêcheur, le commerçant, le menuisier, l'éleveur, le maraîcher... contraints par les obligations de résultat qui les obligent à travailler pour payer leurs salariés et rembourser les prêts dès qu'adviennent les fins de mois.

C'est leur serment d'Hippocrate à eux, c'est leur engagement qui consiste à finir le boulot commencé, à braver les éléments, à se battre lorsqu'il le faut contre le gouvernement. Sans jamais prendre en otage, « à la gare comme à la gare », l'usager. Ou, en l'occurrence, le patient, puisqu'il faut employer la sémantique usitée sur vos ordonnances et dans vos facultés ! Ce "patient" qui porte si bien son nom dans nos campagnes avec seulement 20 % des habitants ayant accès à une offre de soin suffisante

ou de proximité. Avec 6 000 médecins généralistes qui manquent à l'appel dans nos communes rurales et des pans entiers de territoires voués à eux-mêmes, car plus personne ne veut venir soigner là où les salles d'attente ne se remplissent pas assez vite, là où « le serment » n'attire plus, comme il le devrait, les esculapes nouvellets ! (Troisième haussement d'omoplates, accompagné de hurlements et d'une copieuse bordée de quolibets).

Voilà pour cette petite correspondance de début d'année qui n'est, bien sûr, pas adressée aux infatigables médecins généralistes, urgentistes ou spécialistes de faction, aux infirmières, aux infirmiers et à toutes celles et ceux qui, amoureuses et amoureux de leurs métiers, du matin au soir, de jour comme de nuit, nous permettent de garder espoir et de rester vivre ici. ■

* Agriculteur et figure catalane de la résistance paysanne, Jean-Paul Pelras est devenu journaliste, rédacteur-en-chef de *L'Agri*, le journal des gens d'ici, édité à Toulouges (Pyrénées orientales) et participant à la revue *Front populaire* (celle de Michel Onfray), et encore écrivain...



par Jean-Paul Pelras *

Festival du film fantastique

Il est arrivé en 1993 par hasard dans *la Perle des Vosges* (Gérardmer) en provenance d'Avoriaz. Ce festival du film fantastique qui avait connu vingt ans d'heures de gloire dans la station de haute montagne se retrouve au cœur d'une station de moyenne montagne plus connue pour son lac et sa lingerie. En 1994 pour sa première édition, il devient *Fantastica*, puis *FantasticArts* et enfin *le festival du film fantastique de Gérardmer*.

Dès le départ, ce festival propriété du Public Système Cinéma est organisé par une association locale qui réunit des centaines de bénévoles et une organisation professionnelle. Ce trio veille à la recherche d'invités, de films, de partenaires, à l'hébergement et la restauration des artistes, à la communication, billetterie, etc. En 2021, le Festival se déroule en distanciel en raison de la pandémie.

De nombreux artistes ont été accueillis durant toutes

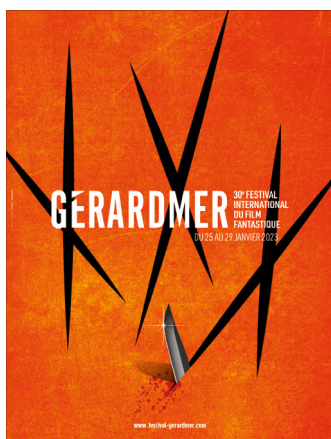
ces années dont un certain Johnny Hallyday, mais surtout bon nombre de metteurs en scène et réalisateurs de films fantastiques.

C'est en 1997 qu'a été couronné le film *Scream* qui a défrayé la chronique. Au-delà des longs et courts métrages, le festival propose de nombreuses activités et salons. Durant quatre jours, la ville se pare aux couleurs du fantastique. Pour la trentième édition, les organisateurs ont invité le couple Bérénice Béjo et Michel Hazanavicius

pour présider le jury du long métrage.

Au fil des années, le Festival a gagné en notoriété attirant plus de 40 000 aficionados dans les salles. Dans la ville pendant le festival plus de 100 000 personnes rejoignent la station pour y guetter les célébrités et vivre l'ambiance. La prochaine édition se déroulera du 25 au 29 janvier 2023.

Philippe Buron Pilâtre



L'augmentation

Sur la scène, une table de bureau, de celles qu'on trouve alignées dans toutes les salles de réunion, deux chaises à roulettes. Un homme, une femme sont assis, mains posées sur la table, dans un silence très sérieux. Vous avez mûrement réfléchi, vous avez pris votre décision... Comment demander une augmentation? Il faut s'en donner le courage, aller voir son chef de service, s'il est là, ou attendre dans le bureau voisin, si son occupante est de bonne humeur... Le texte de Georges Perec explore le graphe des hypothèses, aboutissant à une suite de séquences qui déroule toutes les possibilités. Ce qui pourrait n'être qu'une suite indigeste de moments presque identiques devient jubilatoire quand il y ajoute l'humanité et le temps qui passe.

Voilà donc un employé qui prend son courage à deux mains pour aller demander une augmentation. Dans le bureau voisin de son chef de service, mademoiselle Yolande deviendra madame Yolande, puis elle prendra sa retraite, remplacée par mademoiselle Hermeline. Le temps passe, l'entreprise grandit, l'employé demande.

Ce qui au départ était le pur respect d'une contrainte Oulipienne prend alors tout son sel. Il y a un zeste de Kafka dans cet homme face aux rouages d'une administration qui ne sait pas lui répondre. Une touche de Beckett dans l'absurde de la situation, une situation qui n'a pas vieilli, les arguments pour repousser la demande sont toujours les

mêmes, et la réponse finit par une médaille, il la fêtera, se retrouvant à devoir demander... une augmentation.

C'est tellement humain d'explorer le graphe des possibles, que vous ayez quatorze ans et envisagiez d'aborder l'objet de votre flamme, que vous en ayez quarante et espérez ce poste qui se libère, que vous vouliez demander une augmentation. Va le voir... et s'il n'est pas là? Tu attends... s'il n'arrive pas? Tu vas discuter avec son assistante...

Olivier Dutilloy et Anne Girouard, mis en scène par Anne-Laure Liégeois, transcendent le texte de Georges Perec. Aux variations de situation et de vocabulaire voulues par Perec, ils apportent la variation du rythme, leur interprétation millimétrée fait si bien sentir l'espoir éternel de l'employé Sisyphe face à l'administration de l'entreprise, il revient sans cesse, espère toujours, n'y croit jamais vraiment. Ils sont pétillants, jouissifs, et le spectateur rit, bien sûr, d'un rire noir, d'un rire jaune, d'un rire qui lui donne à réfléchir. Il rit du début à la fin, et sort enthousiaste.

Guillaume d'Azémar de Fabrègues

La Nation Française

directeur de la publication : Frédéric Aimard

Rédaction-administration

60, rue de Fontenay 92350 Le Plessis-Robinson

Édité par Spfc-Acip Siret 418 382 149 00015 Nanterre

N° TVA intracommunautaire FR21418382149

ISSN 2967-2988 marque déposée à l'Inpi.

Imprimé par nos soins.

Abonnement numérique : 1 an = 20 euros

Abonnement papier : 1 an = 300 euros.

à l'ordre de **Spfc-Acip**.

Paiement par carte bancaire :

<https://buy.stripe.com/2803eq3Re7RSc3C000>

Théâtre 14 Jean-Marie-Serreau, 20 avenue Marc-Sangnier 75014 Paris, jusqu'au 21 janvier 2023 - Mardi, mercredi, vendredi : 20h00; jeudi : 19h00; samedi : 16h00 - Texte : Georges Perec - Avec : Olivier Dutilloy, Anne Girouard - Mise en scène : Anne-Laure Liégeois - Photo : © Christophe Raynaud de Lage.